

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte rendu du 27 juin 2016 à Cormoz

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON

Membres titulaires absents : Didier FLEURY, Thierry THENOZ (donne pouvoir à A. NICOLIER), Michel LEMAIRE (donne pouvoir à M. BRUNET), Michel BOUILLET (donne pouvoir à C. RIGOLLET), Valérie GUYON (donne pouvoir à P. CHEVAILLIER), Agnès BONNAND (donne pouvoir à M.C. DOUAY), Eric DARBON, Catherine CLERMIDY (donne pouvoir à P. RIONDY), Chantal THENOZ

Présentation du dispositif « Mon cap énergie » par Cap 3B et Hélianthe.
Voir powerpoint joint.

Validation du compte rendu du 24 mai 2016 à l'unanimité des présents.

1. Terrain en location à la ZA des Reisses à GRT Gaz

Le Président expose l'état des négociations avec GRTGaz pour le terrain à louer à la Zone des Reisses. Le Président précise que la société souhaite en effet louer la parcelle 3 déjà empierrée d'une surface de 5300² environ. Par délibération en date du 23 mai 2016, les élus avaient approuvé la location de cette parcelle pour un montant de 28 438.25€HT pour 19 mois.

Cependant, la société GRT GAZ a refusé cette proposition en proposant 11 875 € HT

Après négociation avec M. BRUNET, un accord pourrait être trouvé pour 18 000€ HT pour 19 mois.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Président précise que GRTGaz va effectuer des travaux d'un montant de 26 000 € et que ceux-ci permettront de vendre la parcelle à un prix supérieur aux prévisions.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la location de la parcelle n°3 de la Za des Reisses, d'une superficie d'environ 5 000m² à la société de GRTGaz pour un montant de 18 000€HT pour 19 mois à compter du 1^{er} juin 2016 soit arrondis à 950€/mois et autorise le Président à signer la convention de location correspondante à ces conditions.

2. Centre multi-accueil : création d'un poste pour besoins occasionnels

Le Président rappelle que tous les ans, durant le mois de juillet, un poste au grade d'auxiliaire de puériculture (si possible, sinon CAP) pour besoins occasionnels est créé afin que les agents du centre multi-accueil récupèrent les heures supplémentaires réalisées lors de remplacements entre collègues lors de maladies et formations. Cette année, le besoin porte sur 3 semaines, du 11 au 29 juillet à hauteur de 30H/semaine.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture pour besoin occasionnel, du 11 au 29 juillet à hauteur de 30H par semaine.

3. DM Subvention Mission Locale Jeunes

Le Président rappelle que la subvention de 4 169 € à la Mission Locale Jeunes avait été inscrite au BP 2016 en fonction des chiffres de fréquentation de l'année 2014 car les chiffres 2015 n'étaient pas connus en mars. Vu la hausse de fréquentation des jeunes à l'antenne locale de la MLJ de 108 à 113 jeunes, le Président propose d'ajuster la subvention à 4860 €, soit une DM proposée de 691 €. Pour mémoire le mode de calcul est le suivant : 0.40 €/hab + 20 €/jeune.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la DM d'un montant de 691 €.

4. ADMR devis Thevenon

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes est compétente pour l'investissement dans le domaine du portage de repas. Vu la rigueur des normes d'hygiène en la matière, il convient de renouveler les plateaux isothermes de repas pour les mettre à disposition de l'ADMR. Le devis Thevenon s'élève à 9 240 € TTC.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide l'acquisition de 110 plateaux isothermes à 70 € HT l'unité, soit 9240 € TTC ainsi que la décision modificative budgétaire correspondante prélevée sur les dépenses imprévues d'investissement.

5. Ferme musée de la forêt étude de faisabilité

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la somme de 30 000 € a été inscrite au BP 2016 pour la réalisation d'une étude de faisabilité de développement du site de la Ferme musée de la Forêt. Cette étude se déroulerait en 3 phases dont les phases 2 et 3 seraient concomitantes :

- Diagnostic sur les bâtiments, le fonctionnement, le positionnement du site par rapport à l'offre touristique environnante.
- Projet de développement patrimonial : évaluation sommaire des travaux de réhabilitation (toiture), extension par acquisition ou création d'un bâtiment neuf pour l'accueil de groupes, boutique et expositions temporaires
- Projet de développement scénographique : Quelle période à scénariser ? Quel inventaire et tri dans les collections actuelles ? Quel scénario scénographique en fonction du public visé ? Quels partenariats avec les autres fermes bressanes et les associations locales.

Quelles propositions de fonctionnement au vu de ces propositions.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le lancement de l'étude de faisabilité pour le développement du site touristique de la Ferme musée de la Forêt.

6. DM n°4 Budget principal : aménagement du terrain multisports

Le Président expose que suite à une erreur d'imputation sur un mandat en 2015 concernant l'aménagement du terrain multisport il est nécessaire de faire une rectification.

Pour ce faire il convient de voter les crédits nécessaires à cette écriture.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative n°4 du budget principal (n° 12000) comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Art. 2315 - Immobilisations corporelles en cours : Installations,
matériel et outillage techniques + 60 000 €

Recettes :

Art. 2313 - Immobilisations corporelles en cours : Construction+ 60 000 €

7. Assurance Dommage ouvrage :

Le Président rappelle qu'un contrat d'assurance Dommage Ouvrage a été signé avec la SMACL lors de la construction de la Maison Paramédicale. Suite à des problèmes d'humidité et de mauvaises odeurs dans le cabinet n°4, la communauté de communes a fait une déclaration de sinistre auprès de la SMACL.

Suite au rapport d'expertise de la SARETEC Construction en date du 22 septembre 2015, le Président explique que la SMACL propose l'indemnité de 1220 €, ce qui couvre les travaux engagés pour la rénovation.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, accepte l'indemnité de la SMACL.

8. Subvention association Patois, traditions et métiers d'autrefois :

L'association assure les nouvelles plantations et l'entretien régulier du jardin pédagogique. Une somme un peu supérieure avait été inscrite au BP 2016 pour du personnel vacataire. Le Président propose de leur verser une subvention globale et forfaitaire de 3000 €. Il précise que le petit matériel est acheté par la Communauté de Communes directement.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le versement de 3000 € à l'association, soit une DM de 2000 € (car 1000 € déjà inscrits au BP 2016).

Questions diverses :

- FPIC 2016 : Information concernant le montant alloué à la Communauté de Communes. Le bureau propose de rester sur le droit commun. Mme Mansion-Berjon explique aux élus que, jusqu'à ce jour la Communauté de communes et les communes étaient des bénéficiaires nets, mais que ce ne sera plus le cas en 2017 suite à la fusion car tous les autres EPCI sont contributeurs nets. Les maires précisent qu'ils rajouteront sans doute un alinéa à leur délibération sur la fusion afin que cet élément soit pris en compte dans le pacte financier et fiscal de la future communauté d'agglomération. La DGS précise cependant que le montant du FPIC est le résultat d'une péréquation entre les collectivités de France et que seule la distribution entre les communes d'un même EPCI et d'un EPCI peut être modifiée. Le montant global du FPIC, lui, est fixé par l'Etat.
- Informations sur la fête du Vincuit 2016. Merci de nous transmettre les coupons de participation pour cette fête (personnel et matériel mis à disposition, bénévoles)

- Informations sur les groupes de travail sur la fusion dont arrêté du Préfet. Des compte rendu officiels sont exposés dans les relevés de décision des CoPil
- Informations sur le projet culturel 2016/2017 sur le thème du design. Perrine Mansion-Berjon expose brièvement le projet « de l'autre côté de la Reyssouze » mené avec Jean Sebastien Poncet, designer.
- Décisions prises au titre des délégations :
 - **D2016_06_17_078** : Attribution du marché d'étanchéité de toiture CFR IV pour un montant de 32 258.09 € HT pour l'entreprise DAZY.